



COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE  
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR  
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS  
DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL

اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل

Acquis du CILSS  
dans le domaine  
de **LA SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE ET  
NUTRITIONNELLE**



*50 ans d'engagement au service des populations  
sahéliennes et ouest-africaines*



**ACQUIS DU CILSS DANS LE DOMAINE  
DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ET NUTRITIONNELLE**

**Thématique SAN**

*Baoua I., Sy Martial T., Massaoud W., Moussa G., Mawuli A., Adamou O.  
Aboubacar D., Abdou N., Idrissa M., Agali A.*

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des sigles et d'acronymes	3
Liste des tableaux	4
Liste des figures	4

**1. INTRODUCTION 5**

1.1. En matière de Gouvernance de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable	6
1.2. Politiques, stratégies et cadres référentiels de la SAN	6

**2. LES INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE DE LA SAN 7**

2.1. Les instruments de réglementations	9
2.2. Règlementation de l'homologation des pesticides au Sahel et en Afrique de l'Ouest	11
2.3. Les outils de gouvernance de la SAN et de l'Agriculture	14
2.4. Outils d'analyse et de suivi de la nutrition	16
2.5. L'outil AMR pour l'analyse et la mesure de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	18
2.6. Outils de suivi de la production	19
2.7. Outils de Suivi et d'analyse des marchés et flux	20
2.8. Outil d'analyse de l'économie des ménages : Approche de l'Économie des Ménage/Household Economy Approach	24
2.9. Outils de suivi de la campagne agropastorale : Prévisions des productions et d'alerte précoce	25

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ABN</b>	Autorité du Bassin du fleuve Niger
<b>ACMAD</b>	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AMR</b>	Analyse et Mesure de la Résilience
<b>AP3A</b>	Projet Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CH</b>	Cadre Harmonisé
<b>CILSS</b>	Comité permanent Inter-États de Lutte Contre la Sècheresse dans le Sahel
<b>CORESA</b>	Conseil Régional de Sécurité Alimentaire
<b>CORESAN</b>	Conseil Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>CRA</b>	Centre Régional Agrhymet
<b>CSAO</b>	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
<b>CSSA</b>	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable
<b>CT-CH</b>	Comité Technique du Cadre Harmonisé
<b>DIAPER</b>	Programme régional d'amélioration des instruments de diagnostic permanent pour la sécurité alimentaire
<b>ECHO</b>	Bureau d'Aide Humanitaire et de Protection Civile de la Commission Européenne
<b>ECOAGRIS</b>	Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO
<b>ESPACE</b>	Projet Évaluation et Suivi de la Production Agricole en fonction du Climat et de l'Environnement
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization of the United Nations
<b>FEWS NET</b>	Famine Early Warning Systems Network
<b>GTP</b>	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
<b>HEA</b>	Household Economy Approach
<b>INSAH</b>	Institut du Sahel
<b>IPC-AMN</b>	IPC Acute Malnutrition Classification
<b>IR</b>	Indice de Résilience
<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>LUBILOSA</b>	projet de Lutte Biologique contre les Locustes et Sauteriaux
<b>MAEE</b>	Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes
<b>NDVI</b>	Indice de végétation par différence normalisée
<b>NUSAPPS</b>	Nutrition, Sécurité Alimentaire et Politiques Publiques au Sahel
<b>OA</b>	Outcome Analysis
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique

<b>OCHA</b>	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
<b>OIG</b>	Organisation Inter-Gouvernementale
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OOAQ</b>	Organisation Ouest-Africaine de la Santé
<b>OXFAM</b>	Oxford Committee for Relief Famine
<b>P2RS</b>	Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO
<b>PAGR-SANAD</b>	Projet d'Amélioration de Gouvernance de la Résilience, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAROC</b>	Programme d'Appui aux Organismes Céréaliers
<b>PASANAO</b>	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest
<b>PRAPS</b>	Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO
<b>PREGEC</b>	Dispositif de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
<b>PRESAO</b>	Perspectives Climatiques Saisonnières en Afrique de l'Ouest
<b>PROCELOS</b>	Promotion des petites et moyennes entreprises de transformation des produits agro-alimentaires
<b>REFESA</b>	Réseau des femmes sahéliennes
<b>RESADOC</b>	Réseau Sahélien de Documentation
<b>RESIMAO</b>	Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles de l'Afrique de L'Ouest
<b>RIMA</b>	Resilience Index Measurement and Analysis
<b>RPCA</b>	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest
<b>SAN</b>	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SIM</b>	Système d'information sur les Marchés
<b>SMART</b>	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
<b>SVS</b>	projet Suivi de la Vulnérabilité au Sahel
<b>TdE</b>	Terme de l'Échange
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>VCI</b>	Indice d'État de la Végétation

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	Le suivi du niveau des stocks au niveau des commerçants grossistes de la région	23
<b>Tableau 2</b>	Nombre de postes par corridor en 2022	24
<b>Tableau 3</b>	Rappel des projets régionaux	28

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b>	Plan stratégique à l'horizon 2050	6
<b>Figure 2</b>	Dispositif du PREGEC	8
<b>Figure 3</b>	Catalogues des semences en Afrique de l'Ouest : édition 2016, 2018, 2021 et 2022	10
<b>Figure 4</b>	Photo de famille du Comité régional des semences et plants de l'AO	10
<b>Figure 5</b>	Atelier de haut niveau sur l'état de la mise en œuvre des réglementations semencières harmonisées dans l'espace CEDEAO	10
<b>Figure 6</b>	Niveau de mise en œuvre du règlement relatif aux engrais dans les pays de l'espace régional	11
<b>Figure 7</b>	Réglementation commune aux États membres du CILSS sur l'harmonisation des pesticides	11
<b>Figure 8</b>	Atelier sur la 1 <sup>er</sup> réunion ordinaire du Comité National de gestion des pesticides, Guinée 03 Mai 2019	12
<b>Figure 9</b>	Modules de la Plateforme SIGEPAO du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides	13
<b>Figure 10</b>	Session inaugurale du COAHP	13
<b>Figure 11</b>	Différentes versions du manuel du CH publiées depuis 2013	14
<b>Figure 12</b>	Curricula du CH en français et en anglais	14
<b>Figure 13</b>	CH et IPC Dashboard	15
<b>Figure 14</b>	Plateforme e-learning du CH	15
<b>Figure 15</b>	Principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	15
<b>Figure 16</b>	Évolution de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	15
<b>Figure 17</b>	Cadre de gouvernance du CH	16
<b>Figure 18</b>	Guide d'intégration de la collecte des données de nutrition dans les enquêtes sécurité alimentaire/enquêtes agricoles	16
<b>Figure 19</b>	Indice de stabilité alimentaire dans l'espace du CILSS	17
<b>Figure 20</b>	Diagramme de capacité de résilience	18
<b>Figure 21</b>	Capacités de résilience des pays et des ménages à l'intérieur de 4 pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal)	19
<b>Figure 22</b>	Schéma de la base de données régionales sur les marchés	20
<b>Figure 23</b>	Nombre de marchés suivis par pays par les SIM nationaux et les partenaires	21
<b>Figure 24</b>	Carte de la localisation des marchés suivis par la base de données régionales	21
<b>Figure 25</b>	Niveau de variation des prix des principales céréales de base dans la région	22
<b>Figure 26</b>	Évolution de l'inflation dans la région	23
<b>Figure 27</b>	Niveau d'inflation par pays en mars 2023	23
<b>Figure 29</b>	Cadre d'analyse HEA	25

# 1. INTRODUCTION

Dès sa création en 1973, le CILSS s'est investi auprès de ses États membres dans la recherche d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable conformément à son mandat. En 50 ans d'existence, le CILSS a couvert tous les domaines de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN), incluant des prospections à long terme et faisant aujourd'hui de l'institution une référence mondiale dans le domaine. Ses réflexions et analyses couvrent tous les domaines de la SAN et de l'Agriculture et servent à la fois les milieux de décisions aux plans mondial, continental, régional et national, mais aussi les centres de formation (universités, écoles), et surtout de nouveaux clients comme les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Organisations Paysannes (OP).

La reconnaissance de cette expertise lui a valu d'être désigné comme bras technique de la CEDEAO pour la mise en œuvre de sa politique agricole ou l'ECOWAP en Afrique de l'Ouest, mais aussi d'avoir été responsabilisé pour la mise en œuvre du pilier (ou secteur fondamental) III du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) (Pillar III) et d'être mandaté comme chef de file pour l'élaboration du Cadre

Stratégique de Sécurité Alimentaire pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest axé principalement sur ce pilier 3.

Mandaté par ses États membres et reconnu comme bras technique des OIG de la région (CEDEAO, UEMOA, G5/SAHEL), le CILSS a affirmé son leadership dans la SAN et l'Agriculture à travers l'appui aux politiques et stratégies, les réglementations, l'élaboration des plans nationaux et régionaux, le développement des instruments et outils de gouvernance de la SAN et de l'Agriculture, la production de l'information pour la prise de décision, la formation et l'analyse prospective, la génération de connaissances et leur capitalisation.

Grâce au partenariat stratégique développé dès sa création dans le domaine de la SAN, le CILSS se retrouve aujourd'hui au centre d'un vaste réseau unique et d'un dispositif qu'il anime régulièrement et qui lui permettent d'accompagner tous les acteurs de la SAN, mais surtout de conduire des investigations et de s'adapter régulièrement aux enjeux nouveaux auxquels font face les pays et la région.

Les acquis dans le domaine de la SAN et de l'Agriculture prennent en compte :





## 1.1. En matière de gouvernance de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'Agriculture Durable

Les interventions du CILSS en matière de gouvernance visent une meilleure gestion et coordination des politiques et stratégies, au niveau des pays, l'anticipation et la prévention des crises alimentaires aux niveaux national et régional, et la mise en synergie et complémentarité des acteurs de la SAN à travers des réseautages, notamment, et l'adoption de principes.



## 1.2. Politiques, stratégies et cadres référentiels de la SAN

### 1.2.1. Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable

Le 2<sup>ème</sup> forum des sociétés sahéliennes et la 13<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres du CILSS ont adopté, en novembre 2000 à Bamako, ce cadre destiné à relever le défi de la sécurité alimentaire pour tous les Sahéliens. Partant du constat que la faim et la malnutrition restent une réalité quotidienne liée à la faiblesse des ressources des ménages, à la crise agricole et écologique et aux insuffisances du marché des produits alimentaires, le CSSA vise à créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle fondées prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous-région et à renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles. Pour cela, il a arrêté cinq objectifs en cohérence avec les priorités de Sahel 21 :

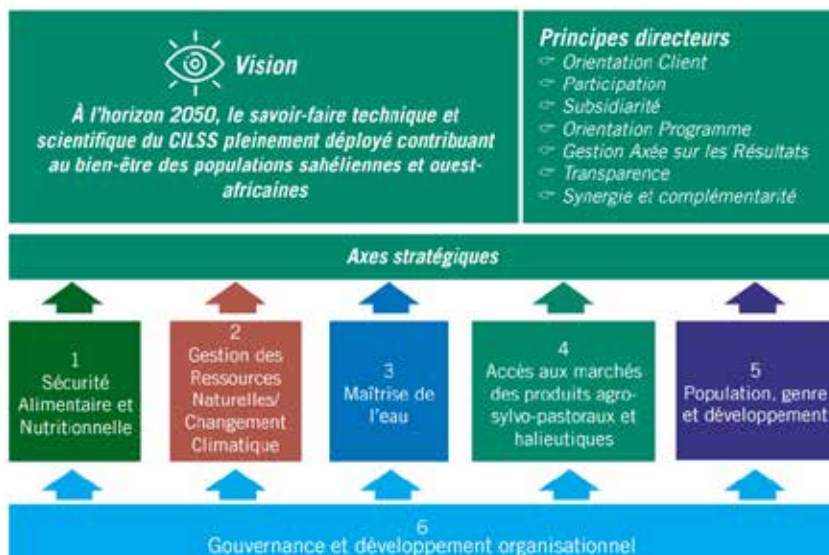
- la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée ;
- le développement, la fluidification et l'intégration sous régio-

nale des marchés nationaux ;

- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et des zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base ;
- l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Le CILSS vient de se doter d'un nouveau Plan stratégique à l'horizon 2050 avec de nouvelles ambitions pour réduire de manière substantielle la vulnérabilité des systèmes alimentaires en renforçant la résilience face au changement climatique et autres facteurs sociaux déstabilisateurs des économies rurales comme les conflits et l'insécurité alimentaire.

Figure 1 : Plan stratégique à l'horizon 2050



### 1.2.2. Conseil Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CORESAN)

Le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable (CSSA) constitue le référentiel d'orientation et de coordination des interventions pour les principaux acteurs impliqués dans la recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel, à savoir les États, les organisations de la Société Civile, les OIG et les partenaires extérieurs. Dans cette dynamique, le CILSS a reçu mandat des Chefs d'États de rendre opérationnel le CSSA en vue d'appuyer les pays dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de sécurité alimentaire. C'est ainsi que le Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CORESA) a été mis en place. Il a pour mandat de i) développer et renforcer un plaidoyer à l'endroit des États membres et des

Partenaires Techniques et Financiers sur les enjeux du développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région Sahel et Afrique de l'Ouest, et ii) contribuer au dialogue et à la concertation régulière entre les principaux acteurs nationaux, régionaux, publics et privés dans le domaine de la SAN au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

En avril 2015, la 17<sup>ème</sup> session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement du CILSS a adopté un projet de révision du CORESA visant à doter le CILSS d'outils opérationnels pour jouer convenablement son rôle de prescripteur de politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire dans la région.

Conformément aux orientations de cette révision, le CORESA devenu CORESAN (Conseil Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle), à travers son Secrétariat, contribue à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux national et régional.

Cependant, les pays du CILSS ne disposaient pas tous des mêmes capacités institutionnelles et organisationnelles pour assurer le suivi et l'analyse efficace de leurs politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle, devant leur permettre à temps, de prendre de bonnes décisions dans la mise en œuvre desdites

politiques et stratégies. Pour ce faire, une « Étude de capitalisation des expériences sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays du CILSS » a été conduite en 2017. Elle visait à identifier, à analyser, à expliciter et à conceptualiser les acquis des expériences réussies basées sur des évidences scientifiques en matière de suivi/évaluation des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette étude a révélé la nécessité de mettre au point un outil opérationnel pour le CORESAN.



## 2. INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE DE LA SAN

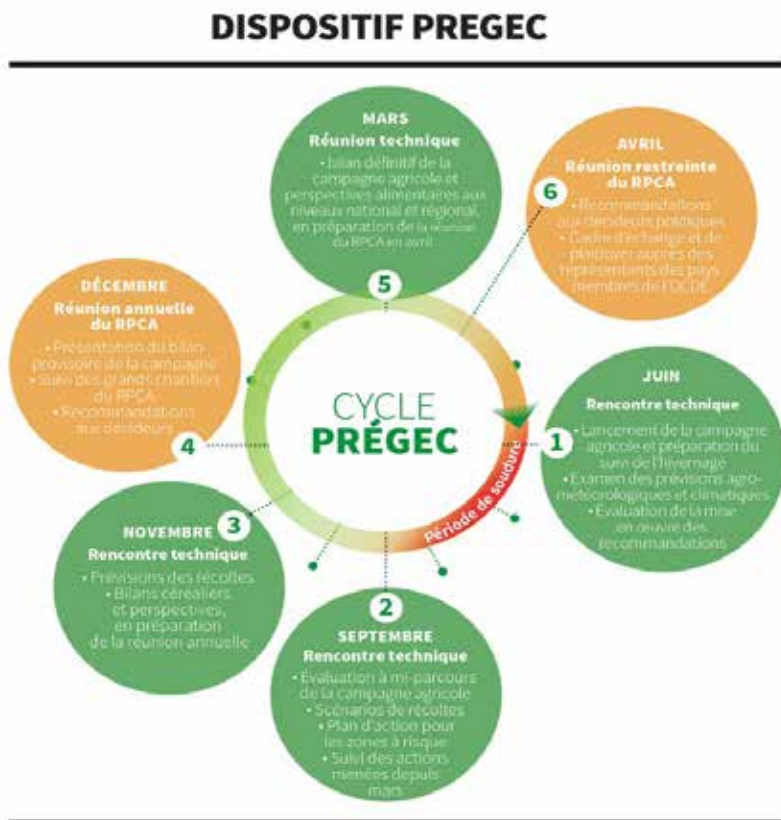
### • Le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et le dispositif régional de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC)

En 1984, le monde entier découvre avec horreur les conséquences désastreuses d'une sécheresse qui a anéanti hommes et animaux. Un immense élan de solidarité va permettre à la région de passer ce cap difficile en évitant les pires souffrances.

Après la crise, vint le moment du bilan : information trop tardive et peu fiable ; aides trop lentes, trop importantes à certains endroits, trop faibles à d'autres ; produits inconnus des populations ; coordination défaillante, évaluation inexistante, etc.

À la demande des Ministres du CILSS réunis à Nouakchott en janvier 1984, les secrétariats du CILSS et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ont réuni les experts des agences de coopération pour examiner les moyens de répondre aux éventuelles crises futures. Ainsi est né le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, conçu comme un forum de discussion et de réflexion libre et informelle, un lieu d'échange, de confrontation et d'analyse de l'information, un espace de concertation sur les actions à mener en cas de crise.

Figure 2 : Dispositif du PREGEC



Source : RPCA ; Graphique : © CSAO/OCDE.

Extrait : CSAO/OCDE (2020), Crise alimentaire et nutritionnelle 2020, analyses & réponses, Maps & Facts, n° 3, novembre 2020.

Le réseau associe principalement des experts et représentants des agences d'aides bi et multilatérales, des organisations internationales (PAM, FAO, OMM, etc.), du CILSS, quelques ONG spécialisées et des organisations paysannes.

Les travaux du réseau s'inscrivent dans un dispositif large et opérationnel de prévention et de gestion des

crises, au sein duquel les pays sahéliens jouent un rôle plus important que par le passé. La réunion annuelle, organisée à la fin de la campagne agricole, constitue le temps fort des activités du réseau. En effet, spécialistes et décideurs se réunissent alternativement dans un pays sahélien ou un pays donateur pour faire le point sur la situation alimentaire de la campagne en cours, et pour

échanger et débattre sur des thèmes de réflexion prospective (méthodologie des systèmes d'information, définition de chartes, etc.).

Depuis ces années 80, le Sahel n'avait plus connu de crises alimentaires aiguës ou chroniques. Mais la crise survenue en 2005 est venue rappeler que la bataille contre l'insécurité alimentaire n'est pas gagnée d'avance malgré les énormes avancées. Depuis cette date, les crises alimentaires auxquelles font face les populations sahéliennes et ouest-africaines ont pris des formes variées et sont devenues plus chroniques et ciblées avec des zones localisées connaissant chaque année une insécurité alimentaire à la suite d'événements climatiques (sécheresses, inondations) et autres

chocs (épidémies, volatilité des prix des produits agropastoraux, etc.). Et les conflits et autres formes de violence sont devenus des vecteurs aggravants de ces crises alimentaires et nutritionnelles.

Ce constat s'est traduit, sur le plan politique, par un changement d'orientation. En effet, on parle moins d'autosuffisance alimentaire céréalière, mais beaucoup plus de sécurité alimentaire, de libéralisation des marchés, d'échanges de produits agricoles et surtout de lutte contre la pauvreté et de meilleure accessibilité des populations aux denrées alimentaires. Autant de nouvelles problématiques qui interpellent les acteurs du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires.

### • La charte PREGEC

Le 10 février 1990, les Chefs d'États des pays membres du Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et les pays donateurs membres du Club du Sahel adoptaient la Charte de l'aide alimentaire sur proposition du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA). L'ambition de ce Code de conduite était de minimiser autant que possible les effets pervers de l'aide alimentaire et de faire en sorte que celle-ci disparaisse à terme. Soumise à révision entre 2007 et 2011 à travers un processus participatif et inclusif, la Charte révisée rebaptisée « Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires »

a été formellement adoptée par les Ministres en charge de l'agriculture et de l'alimentation des pays membres de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad, au cours de leur réunion du 17 novembre 2011, tenue à Conakry, en Guinée. Elle a été approuvée par le 40<sup>ème</sup> Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO lors de leur session du 16-17 février 2012.

Les dispositions de la présente Charte visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires dans les pays membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS.

S'appuyant sur ces principes, les parties concernées reconnaissent que toute action en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires doit s'articuler autour des principaux piliers suivants :

- Pilier 1 : Information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- Pilier 2 : Concertation et coordination ;
- Pilier 3 : Analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

La Charte fait l'objet d'évaluation régulière par le RPCA assortie de recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes (États, partenaires, OIG etc.)



## 2.1. Les instruments de réglementation

Dans le cadre de la prévention des risques biotechnologiques, de la mise en œuvre des Politiques sur les intrants agricoles (semences, engrais, pesticides) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le CILSS, à travers l'INSAH, a contribué à l'élaboration conjointe et à l'adoption de plusieurs règlements communautaires. Ce travail a été réalisé à la suite des accords tripartites signés entre les trois Organisations Inter-Gouvernementales (CEDEAO, CILSS, UEMOA).

### 2.1.1. Règlement C-REG.4-05-2008 relatif à l'harmonisation des règles régissant les politiques semencières dans la région

Dans le cadre de l'accord tripartite CEDEAO-CILSS-UEMOA, les trois (3) Organisations Inter-Gouvernementales collaborent à la mise en œuvre d'une réglementation régionale harmonisée régissant **le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences et plants au Sahel et en Afrique de l'Ouest**. Le CORAF, responsabilisé par la CEDEAO pour la mise en œuvre de la politique semencière harmonisée en collaboration avec les autres OIG, est bénéficiaire des programmes PSAO et PAIRED. Le CILSS est responsabilisé pour la gestion de la base de données sur les semences en particulier.

Plusieurs actions ont été réalisées, à savoir :

- l'adoption des textes d'application dans les pays membres ;
- le développement et l'opérationnalisation d'une plateforme SIGEVAOS pour la gestion des inscriptions des nouvelles variétés et l'élaboration d'un Catalogue des semences en Afrique de l'Ouest dénommé «CREVAO» : éditions 2016, 2018, 2021 et 2022 ;

**Figure 3 : Catalogues des semences en Afrique de l'Ouest : édition 2016, 2018, 2021 et 2022**



- la mise en place du Comité régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest «CRSPA0». Ce Comité est fonctionnel avec huit (8) éditions sans interruption depuis sa mise en place.

**Figure 4 : Photo de famille du Comité régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest**



## 2.1.2. Règlement C/REG. 04/09/2020 relatif à la prévention des risques biotechnologiques

**Figure 5 : Atelier de haut niveau sur l'état de la mise en œuvre des réglementations semencières harmonisées dans l'espace CEDEAO**



Ce programme engage la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA dans le cadre de la feuille de route commune établie en 2019 et faisant suite à l'accord tripartite. Le CILSS a mobilisé des ressources non négligeables ayant permis de :

- organiser plusieurs ateliers conjoints d'échange sur la biosécurité ;
- élaborer seize (16) règlements d'application ;
- élaborer un manuel de procédures relatif à l'évaluation et la gestion des risques biotechnologiques.

NB. À l'aune de la mise en place des instances régionales en matière de biosécurité, une redynamisation du partenariat entre les trois (3) OIG est fortement souhaitée.



### 2.1.3. Règlement C/REG.13/12/12 relatif aux engrais en Afrique de l'Ouest

Dans le cadre de la réglementation sur l'utilisation des engrais en Afrique de l'Ouest, un accord de collaboration entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA a été signé en juin 2018. Par cet accord, les trois (3) OIG ont convenu de la mise en place d'un cadre formel de coopération en vue d'assurer la mise en œuvre conjointe du Règlement C/REG.13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS.

Aux fins d'exécution de cet accord, il a été mis en place un Secrétariat conjoint de concertation pour l'animation du Comité Ouest-Africain de Contrôle des Engrais (COACE). Ce Secrétariat regroupe les représentants des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi que ceux du Secrétariat Exécutif du CILSS.

Les actions ci-après ont été conduites :

- l'organisation d'ateliers d'échange avec les experts des Etats membres pour la validation des projets de textes relatifs au cadre juridique régissant le commerce et le contrôle des engrais en Afrique de l'Ouest ;
- l'harmonisation du contrôle de la qualité des engrais en Afrique de l'Ouest ;
- la mise en place du Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais (COACE).

**Figure 6 : Niveau de mise en œuvre du règlement relatif aux engrais dans les pays de l'espace régional**





## 2.2. Réglementation de l'homologation des pesticides au Sahel et en Afrique de l'Ouest

### 2.2.1. Réglementation commune aux États membres du CILSS (CSP)

Dans le cadre de la protection des cultures contre les ennemis des cultures en vue de préserver les productions agricoles (vivrières en particulier) et la sécurité alimentaire des populations sahéliennes, des programmes régionaux de lutte ont été mis en œuvre au début des années 90, suite aux invasions survenues dans la région. Ces programmes, basés essentiellement sur l'utilisation de pesticides chimiques, ont malheureusement conduit à la libre circulation de pesticides extrêmement dangereux et à la constitution d'importants stocks obsolètes constitués de pesticides qui n'ont pas pu être utilisés lors des invasions que les pays du Sahel ont subies.

Sur la base des acquis et des leçons apprises de ces programmes, les États membres du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ont adopté, en 1992, une réglementation commune sur l'homologation des pesticides. Ce règlement commun, qui régit l'homologation, la commercialisation et l'utilisation

des pesticides dans les neuf (9) pays membres du CILSS signataires, vise à réduire les impacts sanitaires et environnementaux néfastes de l'utilisation des pesticides dans le cadre de la gestion des nuisibles, de la recherche de la sécurité alimentaire et du rétablissement d'un équilibre écologique dans les pays du CILSS.



**Figure 7 : Réglementation commune aux États membres du CILSS sur l'harmonisation des pesticides**

Une structure dénommée Comité Sahélien des Pesticides (CSP) a été mise en place pour la mise en œuvre de cette réglementation commune. Le CSP a pour mandat d'évaluer les dossiers de demande d'homologation des pesticides soumis par les partenaires de l'industrie agro-pharmaceutique à travers deux (2) sessions annuelles, d'élaborer des directives pour l'ensemble des États membres du CILSS (Toxicovigilance, CNGP,

Inspection et contrôle des pesticides...) et de conduire des actions d'information, de formation et de sensibilisation sur la gestion sécuritaire des pesticides et les risques associés dans l'espace CILSS.

À travers le Comité Sahélien des Pesticides, le CILSS a réalisé les actions ci-après au profit des Etats membres signataires de la réglementation commune :

- l'élaboration d'une quarantaine de protocoles d'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides ;
- l'élaboration et la publication de plusieurs guides et directives en lien avec l'homologation et la gestion des pesticides ;
- la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Pesticides en Afrique de l'Ouest (SIGEPAO) travers le développement et l'opérationnalisation d'une plateforme en ligne ;
- l'organisation de sessions d'homologation des pesticides dont 46 sessions ordinaires et 7 sessions extraordinaires avec au total 4 983 dossiers de demande d'homologation pour 1 509 autorisations accordées (1 206 autorisations provisoires de vente et 303 homologations) ;
- des actes portant interdiction de onze (11) pesticides dangereux notifiés à la Convention de Rotterdam et/ou inscrits à l'annexe III – PIC ;
- la signature d'un protocole d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Rotterdam et l'appui du CSP aux États membres du CILSS pour la mise en œuvre de ladite Convention ;

**Figure 9 : Modules de la Plateforme SIGEPAO du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides**



**Figure 8 : Atelier sur la 1<sup>ère</sup> réunion ordinaire du Comité National de gestion des pesticides, Guinée 03 mai 2019**



- l'établissement d'un partenariat avec le Secrétariat du PIC, l'assistance aux Autorités Nationales Désignées (AND) en vue de les aider à remplir leurs obligations principales vis-à-vis de la Convention et le suivi de la mise en œuvre de ladite Convention au niveau national ;
- L'appui aux États membres pour la création et l'opérationnalisation des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) ;
- la formation des partenaires de l'industrie sur les exigences des dossiers de demande d'homologation des pesticides.

### 2.2.2. Réglementation commune des États membres du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA

Après 25 ans de mise en œuvre dans les neuf (9) pays sahéliens, l'expérience réussie du CILSS à travers le CSP est en cours de s'élargir pour couvrir l'ensemble des dix-sept (17) pays de l'espace Sahel et Afrique de l'Ouest, suite à la signature d'un accord tripartite entre le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA en juin 2018. Un organe de mise en œuvre, le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides/West African Pesticide Registration Committee (COAHP/WAPRC), a été créé et remplace désormais le Comité Sahélien des

Pesticides (CSP). A travers cet organe, le système d'homologation est désormais étendu aux dix-sept (17) pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pour une réglementation commune harmonisée dans tous les pays de la région. Pour son opérationnalisation, l'harmonisation de certains outils d'homologation et leur adaptation au contexte régional ouest-africain ainsi que l'élaboration de nouveaux outils constituent un préalable auquel s'attèle actuellement la cellule de Coordination du COAHP.

**Figure 10 : Session inaugurale du COAHP du 21 au 26 Mars 2022, Niamey - Niger**





## 2.3. Les outils de gouvernance de la SAN et de l'Agriculture

### 2.3.1. Outil d'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : CADRE HARMONISÉ

#### • Expansion géographique

L'outil CH a d'abord été déployé dans quatre pays membres du CILSS (Burkina Faso, Niger, Mali et Tchad) en 2013, et s'est étendu sur l'ensemble des dix-sept pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, membres du CILSS et de la CEDEAO, et le Cameroun en 2018. Au Nigéria, les analyses du CH ont débuté en 2016, avec seulement 3 États du Nord-Est, et en 2023, ce sont 27 États sur les 36 qui sont couverts par les analyses du CH.

#### • Développements techniques

Les analyses CH ont débuté avec le manuel version 1. Après 5 ans d'utilisation, en 2019, une nouvelle version du manuel 2.0 a été adoptée par le Comité de pilotage du CH. L'outil CH étant dynamique et évolutif, après plusieurs années (2019-2023) d'utilisation, la version 3.0 a été adoptée en mars 2023. Des modules de formation ont été développés avec chaque version du manuel.

Un cadre d'apprentissage a été mis en place à travers la formulation d'un curricula de cours d'enseignement supérieur qui s'adresse aux apprenants s'intéressant aux méthodes et approches d'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui envisagent une carrière au sein des Administrations publiques, organisations internationales, Organisations Non Gouvernementales et institutions de formation. Les apprenants doivent être titulaires de diplômes d'études supérieures.

**Figure 11 : Différentes versions du manuel du CH publiées depuis 2013**



**Figure 12 : Curricula du CH en français et en anglais**



Les résultats d'apprentissage visés à travers ce cours font référence à des connaissances, des compétences et une attitude observables et mesurables.

Ainsi, à la fin de ce cours, les apprenants seront en mesure de :

- comprendre la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- participer et contribuer activement à une analyse du Cadre Harmonisé ;
- présenter et communiquer clairement les résultats d'une analyse du Cadre Harmonisé ;
- pouvoir obtenir une certification professionnelle de niveau 1 du Cadre Harmonisé.

### • Renforcement des capacités des pays pour une appropriation du CH

Depuis 2019, il a été développé et mis en œuvre un programme de certification en présentielle. Avec l'appui des membres du CT-CH et des partenaires financiers, le CILSS a formé plus de 1200 cadres nationaux pour le niveau 1 d'analyste du CH dans les 18 pays couverts par le CH. C'est un total de 200 cadres nationaux et régionaux qui ont été formés et ont eu le niveau 2 de facilitateurs du Cadre Harmonisé.

Un programme de formation en ligne a été mis en place en 2022, en français et en anglais. C'est un total de 148 participants anglophones qui ont suivi la formation en ligne avec 46 certifiés. Pour les francophones, c'est un total de 245 qui ont suivi la formation en ligne avec 46 certifiés. Le lien pour la formation en ligne est le suivant : [www.cadreharmonise.org](http://www.cadreharmonise.org).

### • Production et gestion de l'information

Le CILSS déroule, chaque année, deux cycles d'analyse du Cadre Harmonisé dans les 18 pays pour produire l'information sur la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces deux cycles se déroulent aux mois de février et octobre dans les pays côtiers et en mars et novembre dans les pays du Sahel.

Le comité technique se réunit deux fois par an pour la revue qualité et consolidation des analyses dans les pays. Ainsi depuis 2013, le CILSS produit quatre cartes sur la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle mises en ligne sur les sites : <https://www.cadreharmonise.org> et <https://www.ipcinfo.org/ipcinfo-website/ipc-dashboar> (figures 13 et 14).

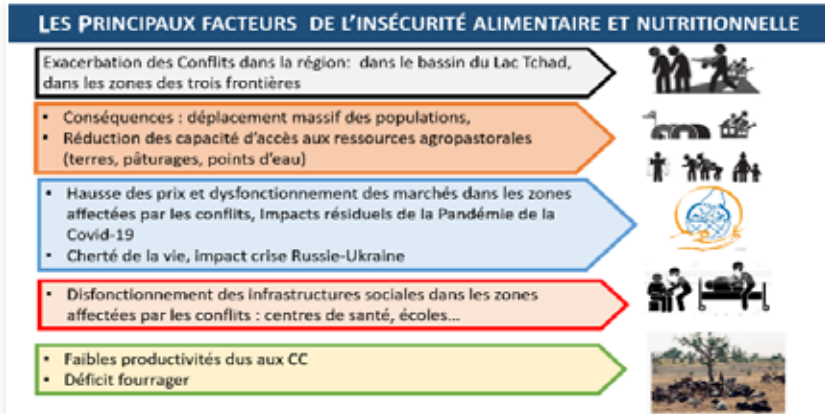
Figure 13 : CH et IPC Dashboard



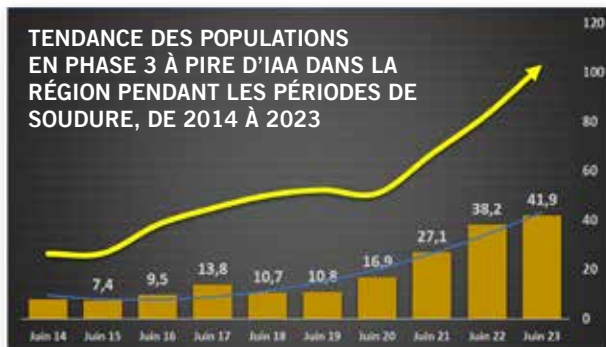
Figure 14 : Plateforme e-learning du CH



Figure 15 : Principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle



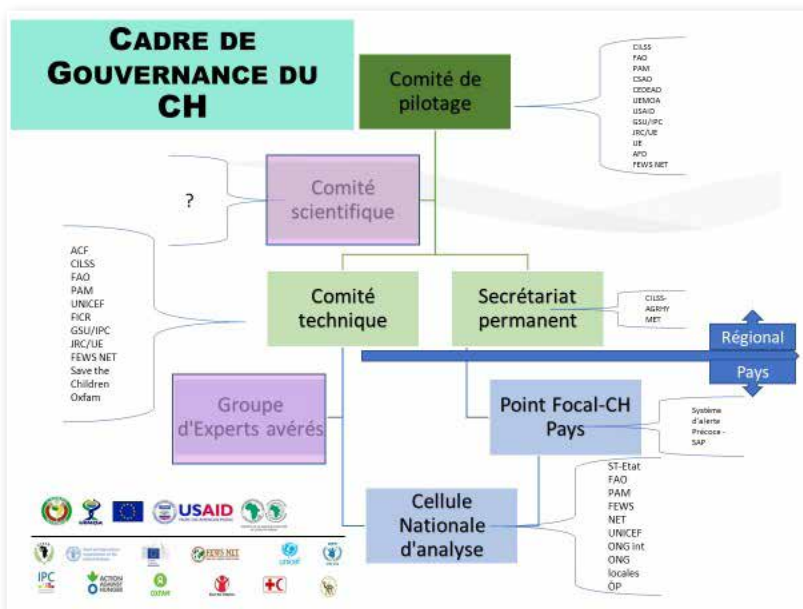
**Figure 16 :**  
**Évolution des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle**



Les analyses du CH réalisées au cours des 10 dernières années mettent en évidence une détérioration continue de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le nombre de personnes touchées par la crise sévère a quintuplé entre 2014 et

2023, passant d'environ 8 millions à plus de 40 millions de personnes vulnérables (figure 16). La situation est particulièrement liée à la combinaison de multiples facteurs de causalité et limitants de plus en plus complexes dans la région (figure 15).

**Figure 17 : Cadre de Gouvernance du CH**





## • Gouvernance

Le CH est régi à travers un Comité technique multipartite qui a en charge le développement technique, la revue de qualité, la consolidation des résultats et la publication des informations sur les zones et les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Le CILSS organise les quatre réunions régulières du comité technique du Cadre Harmonisé pour discuter de la mise en œuvre des activités pour la prise en compte des défis majeurs de la région dans le processus d'analyse, des contraintes liées à l'application du manuel, le développement des thématiques nouvelles, etc.



## 2.4. Outils d'analyse et de suivi de la nutrition

### • Initiative NUSAPPS

Il s'agit d'un instrument d'analyse mis en place en 2005, suite la crise alimentaire et nutritionnelle qui avait touché une grande partie du Sahel. Le CILSS en collaboration avec ses partenaires, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) et le Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE), a opté pour la mise en place en 2006 d'une Initiative dénommée NUSAPPS (Nutrition, Sécurité Alimentaire et Politiques Publiques au Sahel) en vue d'améliorer l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour permettre une prise de décision plus adaptée.

Elle a permis d'intégrer les données de nutrition dans le système d'information sur la sécurité alimentaire à travers les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) déjà existants dans les pays. C'est ainsi que plusieurs activités ont été menées, notamment l'élaboration des directives techniques et des apuis



**Figure 18 : Guide d'intégration de la collecte des données de nutrition dans les enquêtes sécurité alimentaire/ enquêtes agricoles**

financiers pour la réalisation des enquêtes conjointes de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Ce sont les données anthropométriques avec la mesure du périmètre brachial ou MUAC en anglais qui sont collectées.

Des enquêtes de vulnérabilité en milieu urbain ont été initiées aussi avec le NUSAPPS en Gambie et au Burkina Faso et ont donné des résultats très

impressionnants dans la prise de décision. Des analyses causales de la malnutrition ont été conduites avec les données des enquêtes démographiques et de santé dont les bases de données existent déjà. C'est ainsi, que le CILSS à travers l'INSAH a réalisé des analyses causales de la malnutrition dans les cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad). Ces analyses se sont faites sous forme d'atelier et ont permis de renforcer les capacités de traitement et d'analyse des données à 15 personnes c'est-à-dire 3 experts nationaux par pays.

Ainsi, 8 pays du CILSS et de la CEDEAO ont utilisé ce guide pour conduire des enquêtes conjointes. Il s'agit du Burkina Faso, de la Gambie, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad à travers l'appui du P2RS et le

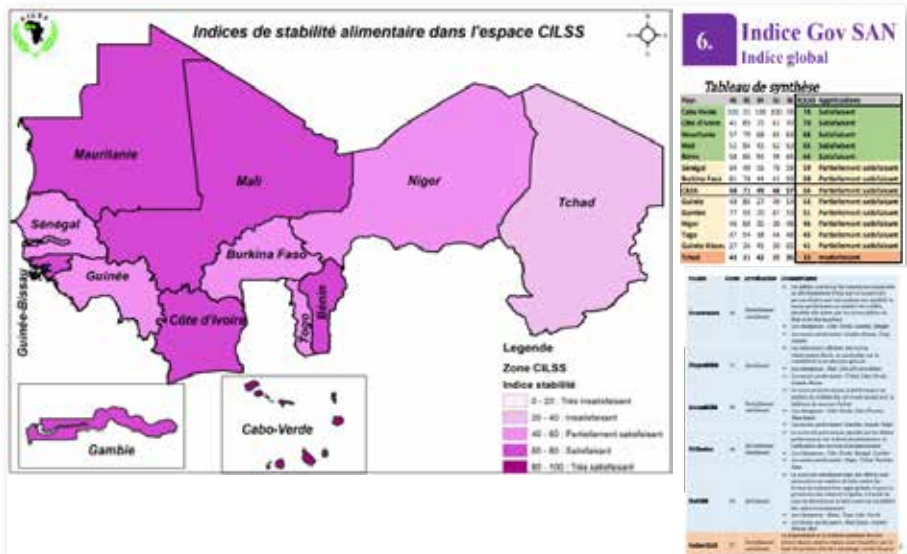
Bénin et le Togo avec l'appui du projet PAGR/SANAD.

• **Outil IPC AMN**

Dans la lancée des analyses du Cadre Harmonisé, le CILSS coordonne les activités d'analyse de la malnutrition aiguë avec l'outil IPC AMN depuis 2018. Chaque année, les pays du Sahel et le Nigéria, qui conduisent régulièrement les enquêtes SMART, sont appuyés par la Task force nutrition du Cadre Harmonisé, présidée par le CRA pour réaliser les analyses IPC AMN afin de mieux prendre en compte la nutrition dans les analyses du Cadre Harmonisé.

Les cadres des services de nutrition dans ces pays ont été aussi formés au niveau 1 d'analyste. La région dispose, au total, d'environ 250 analystes de niveau 1 en IPC AMN.

**Figure 19 : Indice de stabilité alimentaire dans l'espace du CILSS**



## • Outil GV-SAN

Le CILSS a mobilisé des expertises internes et externes à partir de 2019 pour développer un nouvel outil “CORESAN” qui permet d’analyser les progrès réalisés et la comparaison dans l’espace et dans le temps entre les pays.

À la faveur des avancées dans le processus de développement de cet outil, un rapport bisannuel est élaboré, le premier du genre qui se veut l’un des principaux outils pour suivre les progrès réalisés en matière de gouvernance et de suivi de mise en œuvre des politiques et stratégies de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SAN) pour les États membres du CILSS avec des perspectives de son extension au-delà de l’espace CILSS.



## 2.5. Outil AMR pour l’analyse et la mesure de la résilience à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle

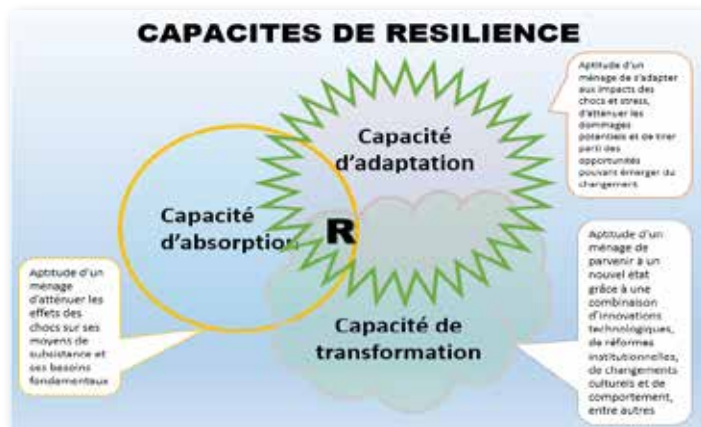
L’outil pour l’Analyse et la Mesure de la Résilience (AMR), issu de la collaboration entre le CILSS et la FAO, vise à appuyer l’analyse et l’évaluation de la résilience en cohérence avec les autres processus d’analyse de la sécurité alimentaire tels que le Cadre Harmonisé d’identification et d’analyse des zones à risque et des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l’Ouest. L’outil AMR devrait permettre un meilleur ciblage des interventions prioritairement orientées vers les populations les plus exposées aux risques de chocs récurrents afin de maximiser l’impact des interventions des pays et leurs partenaires, et de réduire significativement la vulnérabilité des moyens d’existence. L’outil AMR a été développé, testé et validé dans plusieurs pays sahéliens de la région (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).

### En terme d’approche méthodologique et de valeur ajoutée de l’outil AMR

La construction de la résilience (RI) avec la méthode AMR du CILSS repose principalement sur trois capacités qui sont construites à travers une analyse factorielle selon le principe de parcimonie. Les trois capacités sont (CILSS, 2020) :

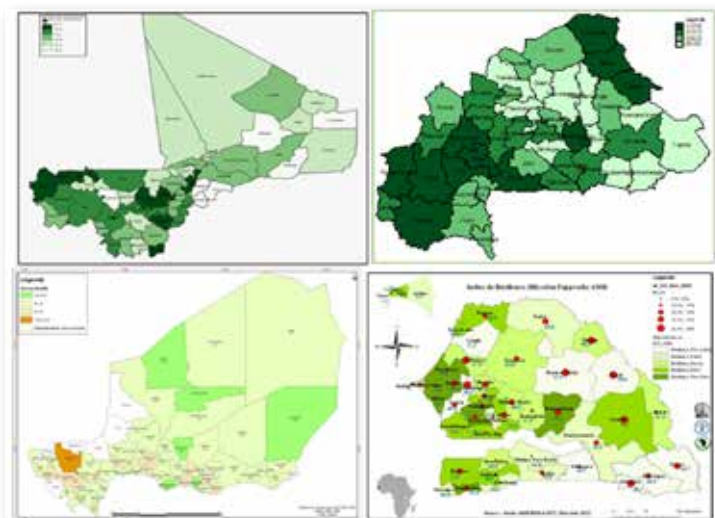
- la capacité d’absorption ;
- la capacité d’adaptation ;
- la capacité de transformation.

Figure 20 : Diagramme de capacité de résilience (Source : CILSS, 2020)



En 2022, le CILSS a déployé l'outil AMR, en réalisant des analyses et des études comparatives avec l'outil RIMA de la FAO au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Ces analyses ont mis en relief la variabilité des capacités de résilience des pays et des ménages à l'intérieur de chaque pays étudié. Les rapports et les principaux résultats présentés par la figure 21 ci-dessous ont été validés au cours des concertations nationales organisées par les services des SAP de ces pays.

Figure 21 : Capacités de résilience des pays et des ménages à l'intérieur de 4 pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal)



En termes de perspectives pour l'année 2023, il s'agira de :

- conduire de nouvelles analyses dans trois autres pays du Sahel et consolider les acquis par la capitalisation des expériences et leçons apprises ;
- rendre opérationnels les organes de gouvernance de l'outil AMR, à savoir le comité technique AMR, le Comité scientifique et le Comité de pilotage AMR.



## 2.6. Outils de suivi de la production

### 3.6.1. Bilans alimentaires

Les bilans alimentaires sont des outils importants dans la gouvernance de la sécurité alimentaire d'un pays et d'une région car ils permettent de disposer d'informations essentielles sur les disponibilités alimentaires globales d'une localité durant l'année ou une période de consommation donnée. De tels bilans permettent ainsi d'orienter les politiques d'échanges alimentaires entre pays et de guider les actions humanitaires dans les pays ou dans une région en cas de crises alimentaires. En effet, les bilans alimentaires peuvent guider les réponses en privilégiant ou non les achats locaux et le choix des interventions (transferts de cash ou distributions alimentaires).

Au regard de leur importance pour la sécurité alimentaire et la résilience pour la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les bilans alimentaires ont toujours été élaborés et présentés par les pays au cours des réunions du PREGEC, organisées par le CILSS et

ses partenaires dans le cadre du dispositif régional de gestion des crises alimentaires (RPCA). Ainsi, trois types de bilans sont élaborés et présentés : i) les bilans céréaliers qui présentent les disponibilités en céréales nationales et régionales ; ii) les bilans fourragers qui sont exclusivement présentés par des pays du Sahel disposant d'un bétail relativement important comparativement aux pays côtiers ; et iii) les bilans alimentaires qui prennent en compte l'ensemble des denrées alimentaires.

### 3.6.2. Bilans Céréaliers

Les bilans céréaliers qui présentent les disponibilités en céréales nationales et régionales. Il évalue simplement la disponibilité céréalière par rapport au besoin d'utilisation humaine uniquement. Le bilan céréalier ne prend pas en compte les besoins pour les autres usages tels que l'alimentation animale. Les principales sources d'approvisionnement sont la production agricole et les importations.

Deux formes de bilan sont utilisées par le CILSS :

- Bilan ex-post : constat à postériori de la structure de consommation apparente et le niveau de dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
- Bilan prévisionnel : se base sur un objectif de consommation à atteindre, déterminé par une norme de consommation par habitant.



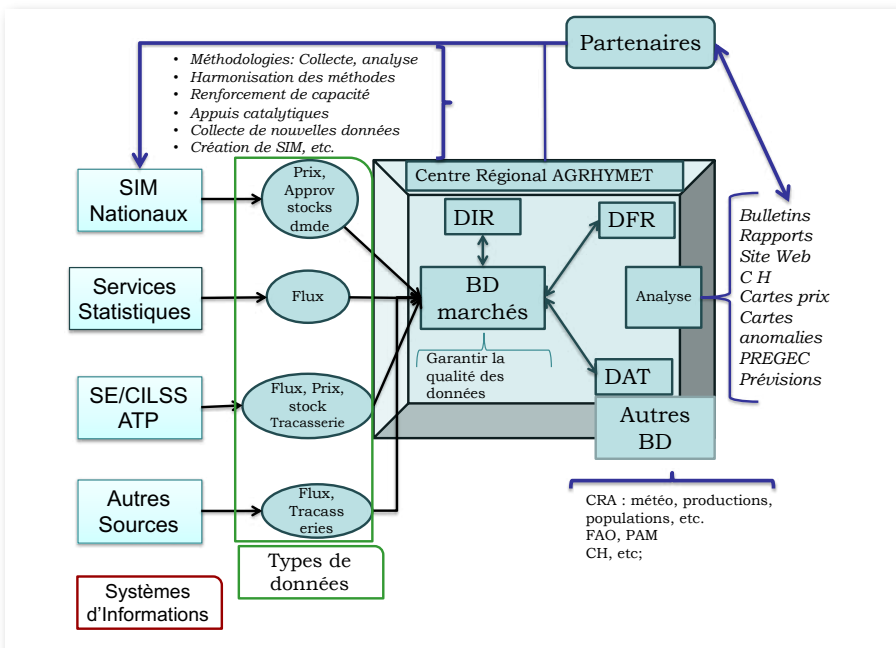
## 2.7. Outils de suivi et d'analyse des marchés et flux

### 2.7.1. Mise en place d'une base de données sur les marchés au CRA

Dans le cadre du suivi régional du fonctionnement des marchés dans l'analyse globale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, une base de données sur les marchés a été mise en place au CRA à partir de 2013.

La figure 22 présente le schéma de la base de données régionales sur les marchés.

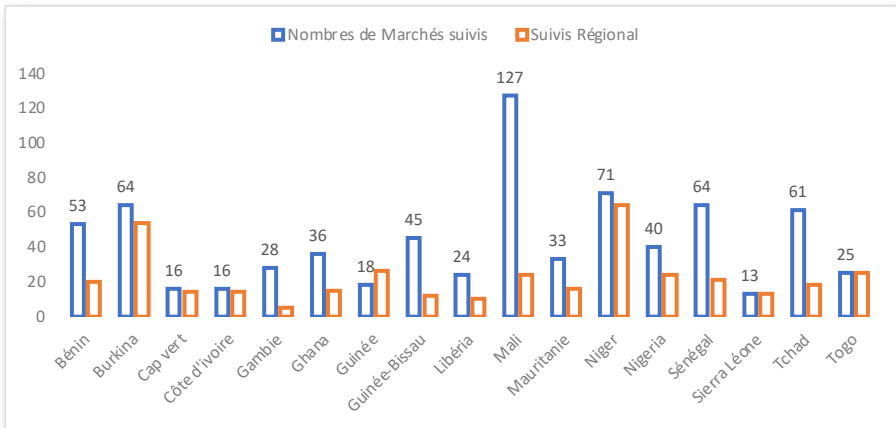
**Figure 22 : Schéma de la base de données régionales sur les marchés**



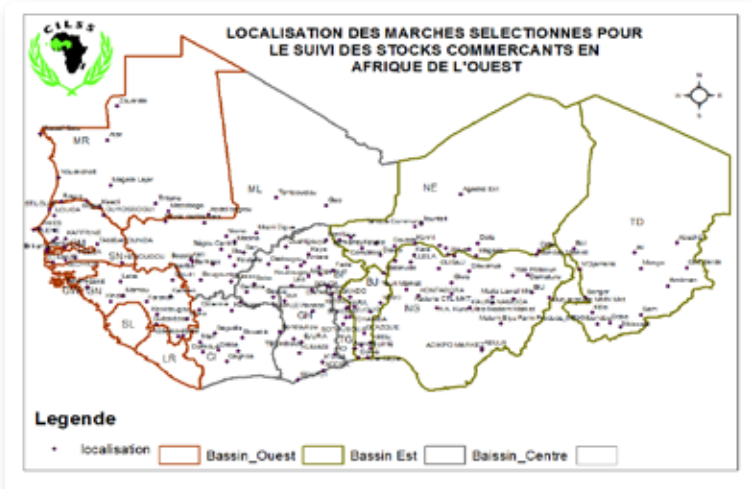
### 2.7.2. Nombre de marchés suivis dans la région

378 marchés sont mensuellement suivis dans le cadre du suivi régional dans l'ensemble des 17 pays du CILSS/CEDEAO. Ces marchés ont été identifiés conjointement avec les différents Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) de la région. Ce choix tient compte de la liste des marchés déjà suivis dans les pays. L'échantillon de marchés n'est pas figé. Il s'améliore au fur et en mesure que les SIM accroissent leur échantillon de marchés.

**Figure 23 : Nombre de marchés suivis par pays par les SIM nationaux et les partenaires**



**Figure 24 : Carte de la localisation des marchés suivis par la base de données régionales**



### 2.7.3. Produits agricoles suivis

Une quarantaine de produits et sous-produits dérivés sont suivis. Le nombre de marchés et de produits varie en fonction des pays. Les prix des principaux produits suivis sont :

- **les céréales** : mil, maïs, sorgho, riz, blé et fonio ;
- **les légumineuses** : l'arachide, le niébé, le sésame, le soja, le voandzou ;
- **les tubercules** : le manioc, l'igname, la patate douce et la pomme de terre ;
- **le bétail sur pieds** : les bovins, les ovins, les caprins, les camelins et les asins ;
- **le poisson** : le poisson frais, le poisson fumé, le poisson séché ;
- **l'huile** : l'huile de palme, l'huile d'arachide, l'huile végétale.

### 2.7.4. Les missions conjointes d'évaluation des marchés

Depuis 2006, le CILSS organise, chaque année dans la première décennie de février, des missions conjointes d'évaluation des marchés et de la sécurité alimentaire dans les trois bassins de commercialisation de la région. Le bassin central qui regroupe le Burkina Faso, le Mali, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Togo ; le bassin est qui regroupe le Niger, le Nigéria, le Bénin et le Tchad et le bassin ouest

qui prend en compte le Sénégal, la Mauritanie, le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Cap-Vert. Le but de ces missions de terrain est d'anticiper d'éventuelles perturbations de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région dues au fonctionnement des marchés et d'avoir une vision commune sur la situation des marchés dans la région.

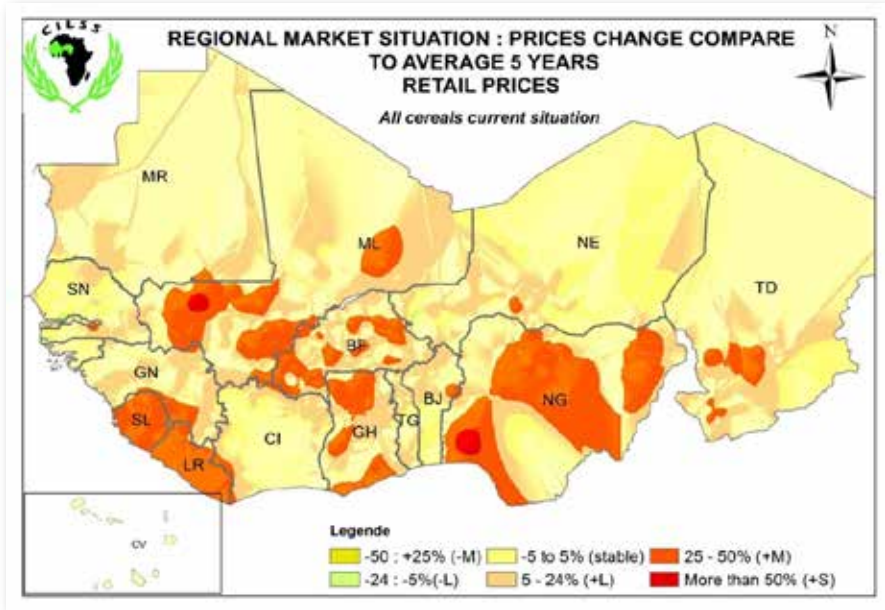
### 2.7.5. Les principaux indicateurs analysés dans le cadre du suivi des marchés

#### 2.7.5.1. L'analyse des prix des denrées de base

Il s'agit d'une analyse conjoncturelle qui permet d'apprécier le niveau des prix des denrées de base de chaque localité comparativement à une valeur moyenne. La moyenne habituellement utilisée est celle des 5 dernières années pour les mêmes mois. Une variation positive traduit une augmentation des prix des denrées de base, ce qui accentue les difficultés d'accès de plus en plus aux denrées de base. La carte suivante illustre le niveau de variation des prix des principales céréales de base dans la région.



**Figure 25 : Niveau de variation des prix des principales céréales de base dans la région**



### 2.7.5.2. L'analyse des prix des produits de rente

En fonction des localités et des moyens d'existence de chaque localité de la région, les principales denrées de base sont identifiées et l'analyse de la variation des prix est également effectuée comparativement à la moyenne des cinq dernières années. Cette analyse permet d'évaluer le pouvoir d'achat des producteurs. En cas de bonnes productions, un bon niveau des prix des produits de rente, notamment, les produits maraîchers (le coton, l'arachide, le cacao, etc.), permet l'amélioration des revenus des producteurs.

### 2.7.5.3. L'analyse des Termes de l'Échange

Les Termes de l'Échange (TdE) évaluent les changements dans les pouvoirs d'achat des ménages. Ils déterminent le potentiel de détérioration du pouvoir d'achat des ménages et mesurent la capacité des ménages à se procurer les denrées de base à travers le ratio des prix de produits :  $TdE = (\text{Prix du produit A}) / (\text{Prix du produit B})$ . Habituellement, le produit « A » représente celui qui apporte les revenus aux ménages (main-d'œuvre, salaire, vente de bétail, produits de maraîchage, produits de rente, l'huile de palme, etc.) et le produit B représente l'aliment de base (mil, maïs, sorgho, blé, igname, manioc, plantain, etc.).

### 2.7.5.4. L'analyse de l'offre sur les marchés de la région

**Tableau 1 : Le suivi du niveau des stocks au niveau des commerçants grossistes de la région**

Basin	Pays	Période de collecte	Nombre de marchés	Nombre de traders	(C) Stockage total Metric/tonne	(D) Total	(G) Level =D/C	Référence	
Centre	Burkina Faso	Sept-Oct	15	53	26 770	4 953	19%	13%	↑ 142%
Centre	Côte d'Ivoire	Septembre	10	215	11 066	2 160	20%	36%	↓ 54%
Centre	Mali	Septembre	17	142	118 912	7 849	13%	44%	↓ 30%
Centre	Togo	Octobre	10	321	21 000	1 488	7%	41%	↓ 17%
Est	Bénin	Octobre	12	76	13 483	26 115	194%	30%	↑ 646%
Est	Niger	Octobre	15	146	37 089	9 899	27%	44%	↓ 61%
Est	Nigéria	Octobre	18	145	62 065,6	35 669	57%	38%	↑ 151%
Ouest	Sénégal	Octobre	16	49	75 900	7 289	10%	41%	↓ 23%
Ouest	Guinée Bissau	Octobre	6	33	2 165	1 695	78%	69%	↑ 113%
(I) Total			119	1 147	366 286	95 422	26%	33%	↓ 79%

## 2.7.6. Les autres indicateurs suivis

### 2.7.6.1. L'évolution de l'inflation annuelle

Deux niveaux d'inflation sont suivis, il s'agit de l'inflation générale et de l'inflation concernant les produits alimentaires de base. Chaque inflation est également agrégée au niveau région pour déterminer l'inflation

régionale et l'inflation au niveau des autres entités régionales : CILSS, UEMOA et CEDEAO. Les figures suivantes illustrent les derniers niveaux d'inflation et l'évolution présentée en mars 2023 au PREGEC à Bamako.

**Figure 26 : Évolution de l'inflation dans la région**

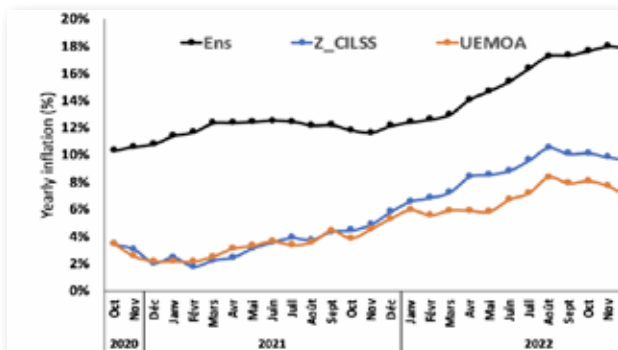
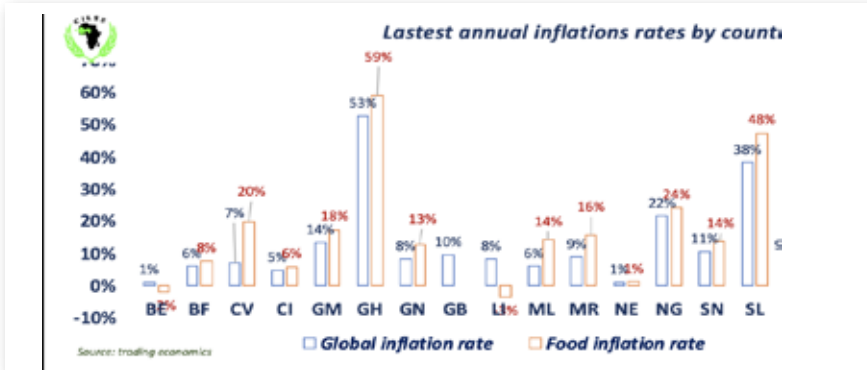


Figure 27 : Niveaux d'inflation par pays en mars 2023



### 2.7.6.2. Le suivi des flux transfrontaliers et les tracasseries routières

Le suivi des marchés prend en compte le suivi quantitatif des flux transfrontaliers sur les différents corridors commerciaux de la région. Ce suivi, assuré par le CILSS à travers l'équipe en charge du « Cross border Trade », analyse les volumes transigés des produits agricoles, du bétail et du poisson, mais collecte l'information sur les entraves au commerce régional des produits agricoles. Les principales informations collectées dans ce sens sur chaque corridor sont le nombre de postes de contrôle (police, douane, gendarmerie, autres) ; les frais illicites versés par les transporteurs et les temps perdus par poste, etc. Le tableau suivant présente le nombre de postes sur les principaux corridors suivis en 2022.

Tableau 2 : Nombre de postes par corridor en 2022

Products	Corridors	Distance (km)	Average number of checkpoints S1.2021	Ratio per 100 km S1.2021	Var.
Maize	Bouaké-Niamey (CI-BF->NE)	1371	49	4	17%
Livestock	Ouagadougou-Accra (BF->GH)	1004	54	5	6%
Tomato	Kaya-Accra (BF->GH)	1104	54	5	4%
Rice	Bama-Kouri (BF->ML)	165	10	6	43%
Millet/sorghum	Koutiala-Dakar (ML->SN)	1722	72	4	
Livestock	Kati/Drale-Dakar (ML->SN)	1350	60	4	5%
Livestock	Kati/Drale-Conakry (ML-> GN)	1003	37	4	6%
Livestock	Sikasso-Abidjan (ML-> CI)	755	40	5	0%
Onion	Madaoua/Galmi-Accra (NE-BF->GH)	2006	72	4	
Cola	Abidjan-Lagos (CI->NG)	1043	138	13	35%
	Moyenne	1152	59	5	12%



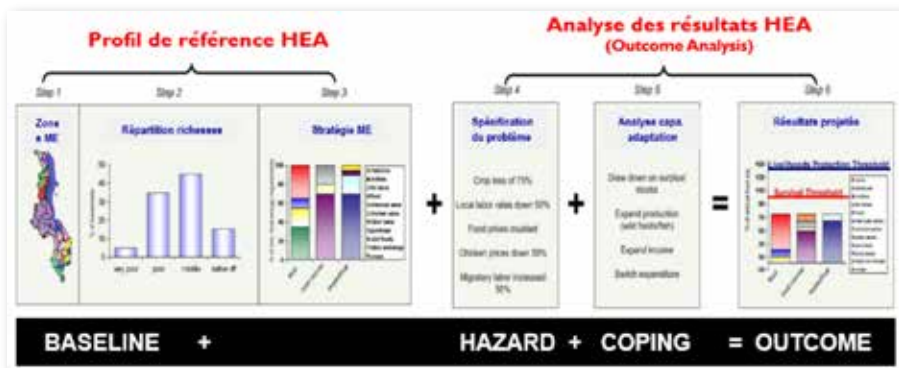
## 2.8. Outil d'analyse de l'économie des ménages : Approche de l'Économie des Ménage / Household Economy Approach

Suite aux famines successives qui ont touché le Sahel dans les années 1970, la Conférence Alimentaire Mondiale a encouragé le développement de Systèmes d'Alertes Précoces (SAP) permettant de déceler les signes avant-coureurs des crises et d'anticiper l'étendue et l'impact de ces crises sur la sécurité alimentaire des ménages. Différents systèmes ont ainsi été mis en place au niveau des pays de la zone, d'abord à l'initiative d'ONG puis sous l'égide du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour coordonner et cadrer leurs actions via le Cadre Harmonisé (CH).

L'outil HEA a pour objectif de mieux prévoir les changements à court terme des conditions d'accès à la nourriture et, progressivement, il a intégré le Sahel dans le but de renforcer les SAP existants et d'offrir un outil per-

mettant de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre des interventions d'urgence et de développement et/ou interventions structurelles. Basé principalement sur des méthodes participatives de collecte de données et informations à base communautaire, le cadre d'analyse HEA permet de caractériser les moyens par lesquels les ménages ruraux accèdent à leur nourriture et à leurs revenus, et comment ils priorisent leurs dépenses en matière de besoins alimentaires et non alimentaires (eau, santé, école, intrants agricoles, vêtements, etc.). Ce cadre d'analyse est basé sur la réalisation d'un profil (Baseline) par zone de moyens d'existence et les analyses saisonnières communément appelées aussi Outcome Analysis (OA). Il se décompose en plusieurs étapes, comme détaillé dans la figure ci-dessous :

Figure 29 : Cadre d'analyse HEA



L'approche HEA permet de mieux comprendre les moyens d'existence des ménages et donc d'anticiper les impacts des différents chocs potentiels sur les groupes socio-économiques (très pauvres, pauvres, moyen, nantis). Elle contribue donc à la conception des réponses d'urgence et de développement visant à accroître la résilience et la sauvegarde des moyens d'existence des communautés et des ménages grâce à l'identification de leurs vulnérabilités spécifiques.

Aussi, pour renforcer la capacité des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dans l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle, le CILSS à travers le CRA met en œuvre le projet ECOAGRIS dont l'une des composantes est la HEA. Le projet a contribué à étendre l'approche HEA sur l'ensemble des 17 pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays côtiers.



## 2.9. Outils de suivi de la campagne agropastorale : prévisions des productions et d'Alerte Précoce

### 2.9.1. Outils d'alerte précoce

#### 2.9.1.1. Les prévisions saisonnières

Depuis la création des forums sur les perspectives climatiques saisonnières en Afrique de l'Ouest (PRESAO) en 1998, le Centre Régional AGRHYMET est un membre actif du consortium composé du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) et de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN). Le résultat de ces forums consiste en la publication, à la fin du mois de mai, de prévisions pour les précipitations cumulées de juillet-août-septembre (JAS) pour les pays d'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et le Tchad. Ces prévisions sont basées sur les sorties de modèles dynamiques cou-

plés atmosphère-océan et de modèles statistiques nationaux. Chaque année, les scientifiques de tous ces pays se réunissent lors d'un pré-forum au cours duquel ils élaborent une prévision consensuelle pour différentes zones. Pour chacune de ces zones, la prévision saisonnière donne les probabilités que les précipitations saisonnières ou les débits maximaux des cours d'eau se situent dans le tiers inférieur, moyen ou supérieur de la série temporelle disponible, généralement la dernière période normale standard de 30 ans. Ces prévisions sont mises à jour à la fin des mois de juin et de juillet.

### 2.9.1.2. Suivi pluviométrique

L'analyse de la situation pluviométrique consiste à cartographier les cumuls décennaires, mensuels et saisonniers observés sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et à les commenter par rapport à la moyenne trentenaire et à l'année précédente. Les données pluviométriques peuvent provenir des stations pluviométriques

régulières des pays membres et/ou d'estimations réalisées à partir d'images de satellites météorologiques. Une attention particulière est accordée aux zones présentant des événements exceptionnels, telles que celles où les précipitations cumulées ont été déficitaires ou excédentaires pendant des décennies consécutives.

### 2.9.1.3. Suivi hydrologique

Les eaux de surface sont surveillées à l'aide des données collectées et transmises par les bureaux hydrologiques nationaux et les autorités régionales des bassins hydrographiques. Les niveaux d'eau et les débits des rivières sont analysés et comparés à des valeurs de référence (moyenne, maximum, minimum, etc.).

Pour alerter précocement les inondations, le CRA a mis en place un outil de prévisions sur les inondations FAN-

FAR qui a été développé avec l'appui financier de l'Union Européenne. L'outil conçoit, coordonne et adapte conjointement un système pilote de prévision hydrologique et d'alerte à court et à moyen termes pour l'Afrique de l'Ouest. FANFAR fournit un accès fiable et rapide aux prévisions d'inondations et d'alerte par le biais de divers canaux de distribution afin de garantir que les informations atteignent réellement le public ciblé.

### 2.9.1.4. Suivi des cultures

Le suivi des cultures au Centre Régional AGRHYMET est effectué en combinant les informations des services météorologiques nationaux sur les dates de semis, la phénologie et la satisfaction des besoins en eau, ainsi que les résultats des modèles de simulation des cultures. Les résultats de ces modèles sont utilisés pour cartographier les dates de début de la saison dans toute la région et les indices de satisfaction des besoins en eau et les rendements potentiels. Depuis le début des années 1990, des

modèles de Diagnostic Hydrique des Cultures (DHC), basé sur la simulation du bilan hydrique du sol, ont été utilisés pour simuler les paramètres susmentionnés et les modèles agronomiques. Ce modèle utilise comme données d'entrée les précipitations quotidiennes du réseau régulier des pays membres du CILSS ou les estimations des précipitations à partir des images infrarouges de METEOSAT, les valeurs décennales moyennes de l'évapotranspiration potentielle (PET) et le stockage potentiel de l'eau dans

le sol au-dessus du point de flétrissement dans la première couche de mètres. Le modèle DHC a été amélioré pour inclure, en plus du simple bilan hydrique, le bilan de carbone et des modules prenant en compte la sensibilité à la photopériode, un caractère encore dominant dans les variétés de cultures semées par les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest (Traoré et

al., 2004, Traoré et al., 2010). Le nouveau modèle, appelé Système d'Analyse Régional des Risques Agroclimatiques, version H (SARRA-H) ([http://sarra-h.teledetection.fr/SARRAH\\_Home.html](http://sarra-h.teledetection.fr/SARRAH_Home.html)), est actuellement en cours d'adaptation aux besoins opérationnels de la surveillance agrométéorologique en Afrique de l'Ouest.

### 2.9.1.5. Suivi de la biomasse par satellite

La situation des pâturages et de la biomasse est évaluée principalement de manière indirecte par le biais d'indices de végétation dérivés d'images satellites. Depuis les années 1980, l'indice de végétation par différence normalisée (NDVI) des satellites NOAA a été utilisé par AGRHYMET et ses États membres pour surveiller l'émergence et l'avancée du front de végétation tout au long de la saison de croissance. La comparaison des valeurs décennales actuelles avec celles de la décennie précédente et la moyenne de la même décennie a permis de voir où les conditions étaient favorables ou défavorables à la croissance de la végétation. Avec le temps, certaines imperfections ont été observées dans l'utilisation du NDVI, comme les effets des nuages, de la poussière et de la vapeur d'eau sur cet indice. De nouveaux indicateurs ont donc été proposés pour séparer les signaux météorologiques et écologiques dans la caractérisation des écosystèmes. L'indice d'état de la végétation (VCI), qui est le rapport entre la différence entre la valeur du NDVI observée à un moment donné et sa valeur historique minimale et la

différence historique maximale (maximum moins minimum), a été suggéré (Kogan, 1988, Kogan, 1995, Unganai et Kogan, 1998). Un indice quelque peu similaire, l'indice de croissance normalisé de la végétation (ICN en français), correspond au même ratio, mais les valeurs maximales et minimales du NDVI correspondent à l'ensemble de la saison de croissance et pas seulement à la période (décennie ou mois) examinée. Les valeurs de l'ICV et de l'ICN sont comprises entre 1 et 100, et les valeurs de l'ICV inférieures à 35 indiquent des conditions de sécheresse (Kogan, 1995).

Un autre indice, également dérivé du NDVI initial, est le NDVI normalisé, qui est le rapport entre la différence entre la valeur du NDVI observée à un moment donné et sa moyenne historique, et son écart-type pour la même période historique. Le SNDVI permet également d'identifier les endroits où les conditions étaient favorables ou défavorables à la croissance de la végétation, et de prendre des décisions en conjonction avec d'autres indicateurs.

### 2.9.1.6. Les missions conjointes d'évaluation des récoltes

Pour prévenir les crises alimentaires et pastorales dans les pays membres et disposer d'un consensus pour les estimations des productions agricoles, le CILSS réalise chaque année une série de missions en collaboration avec ses partenaires (FOA, PAM et FEWS NET) et les Gouvernements des pays concernés. Ces missions se déroulent entre les mois d'octobre et de novembre à la fin de la saison des pluies.

L'objectif général de ces missions est d'évaluer conjointement le déroulement de la campagne agropastorale en étroite collaboration avec les struc-

tures nationales (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, Météorologie nationale, Protection des végétaux, Offices céréalières, donateurs, etc.), les ONG et autres partenaires. Ces missions visent à trouver avec les partenaires techniques et financiers et les pays un consensus technique de l'estimation des productions agricoles.

La mission d'évaluation de chaque solde avec un rapport sur le déroulement et l'issue prévisionnelle pour les productions agricoles et un avis conjoint CILSS, PAM, FAO, FEWS NET et Gouvernement est présenté aux autorités nationales.

## 2.9.2. Les cadres de concertation de suivi de la campagne

### 2.9.2.1. Au niveau national

- **Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP)**

Les Groupes de Travail Pluridisciplinaire (GTP) constituent des relais importants dans le dispositif de collecte, de gestion, de traitement, de diffusion et d'utilisation des informations élaborées en relation avec le Centre Régional AGRHYMET. Les GTP ont joué un grand rôle dans la diffusion régulière des informations d'alerte précoce et dans le fonctionnement des SAP mis en place au sein des pays.

Ils ont été créés par le CILSS depuis les années 80 et mis en place dans chaque pays du CILSS par des arrêtés interministériels. Les GTP, sous

la coordination des directions de la Météorologie Nationale, ont pour rôle de collecter les informations biophysiques sur le déroulement de la saison des pluies, de les traiter et d'alerter précocement pour la prise de décision. Ils produisent des bulletins décennaires et mensuels sur le déroulement de la saison.

- **Système d'Alerte Précoce (SAP)**

Le SAP a pour missions de collecter, traiter, analyser et d'archiver de toutes les informations pertinentes relatives aux risques de crises et catastrophes en vue de prévenir ou détecter toute situation de crise grave tendant à perturber, conjonctuellement ou de



façon durable, l'équilibre alimentaire, sanitaire, nutritionnel, socio-économique et en alerter les autorités à temps. Il identifie les zones et populations vulnérables et suit la situation des zones à risques. Aujourd'hui, les SAP sont en charge de la coordination de la cellule nationale d'analyse du Cadre Harmonisé.

Les SAP ont également la responsabilité d'organiser des études complémentaires sous forme d'enquêtes

rapides et/ou spécifiques afin de diagnostiquer avec précision les situations probables ou effectives de crises et catastrophes et donner l'alerte à temps ; de développer, en relation avec les autres systèmes d'information existants, de nouvelles méthodes d'amélioration de collecte et d'analyse des données et de proposer des mesures appropriées visant à mieux sécuriser les populations contre les situations de crises et catastrophes et en évaluer l'impact.

### 2.9.2.2. Aux niveaux régional et international

- **Bulletins mensuels d'information agro-hydr météorologique sur le déroulement de la campagne agropastorale**

À l'issue des prévisions saisonnières PRESASS, le CRA organise, à partir de la fin mai, des briefings décennaires pour suivre le déroulement de la campagne agricole en vue de faire le point sur l'état d'avancement de la campagne agricole et de donner l'alerte en cas de besoin.

- **Réunions de briefings décennaires pour déceler des anomalies**

Le suivi de la campagne agricole à travers des réunions de briefings décennaires en vue de faire le point sur l'état d'avancement de la campagne agricole et de donner l'alerte en cas de besoin.

- **Concertations du dispositif régional PREGEC pour le suivi de la campagne**

Dans le cadre du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA), le CILSS anime le Système régional de Prévention et de Gestion des Crises alimentaires (PREGEC), avec ses partenaires. Cela comprend l'organisation de consultations techniques régionales (mars, juin, septembre et novembre) sur les perspectives alimentaires et agricoles, les résultats prévisionnels de la campagne agropastorale et la situation alimentaire et nutritionnelle. Les réunions annuelles et restreintes du RPCA sont organisées conjointement par le Secrétariat du CSAO/OCDE et le CILSS. Les communiqués du RPCA sur la situation alimentaire et nutritionnelle sont publiés en anglais et en français.

- Projets et programmes régionaux en soutien à la SAN et à l'Agriculture

**Tableau 3 : Rappel des projets régionaux**

Libellé du projet	Bailleurs	Coût	Période
Programme régional d'amélioration des instruments de diagnostic permanent pour la sécurité alimentaire (DIAPER)			Phase 1 (1984-1988) Phase 2 (1988-1993) Phase 3 (1994-2000)
Programme sur l'information et la prise de décision pour améliorer la sécurité alimentaire dans les pays du CILSS et de la CEDEAO	UE	7 millions d'euros	2011-2015
Programme d'Appui aux Organismes Céréaliers (PAROC)	République Fédérale d'Allemagne		1990-1993
Projet Évaluation et Suivi de la Production Agricole en fonction du climat et de l'Environnement (ESPACE)			1987 à 1991
Projet Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles (AP3A)	Italie et OMM		1995-1998 1999-2002
Projet Suivi de la Vulnérabilité au Sahel (SVS)	Italie	2 734 000 euros	
Promotion des petites et moyennes entreprises de transformation des produits agro-alimentaires (PROCELOS)			
Projet « Recherche et Développement de la Lutte Intégrée contre les ennemis des principales cultures vivrières dans le Sahel »	USAID		1980
Projet de Lutte Biologique contre les Locustes et Sauteriaux (LUBILOSA)	IIBC/CABI et IITA		1989-1992 1993-95

Libellé du projet	Bailleurs	Coût	Période
Projet Régional de Lutte Intégrée contre les Sauteriaux au Sahel	DANIDA		2003-2005
Projet d'appui à la lutte antiacridienne	USAID		2006-2008
Initiative Nutrition, Sécurité Alimentaire et Politiques Publiques au Sahel (NUSAPPS)			2005
Réseau des Femmes Sahéliennes (REFESA)			1997 reconnu par le CILSS Bamako 2000
Réseau Sahélien de Documentation (RESADOC)	USAID et UNESCO		1978 et 1986
FSTP	UE		
PASANAO	AFD		
P2RIAS	BID		
P2RS	BAD		
ECOAGRIS	UE	18 millions d'euros	2015-2019
PAGR-SANAD	UE	20,5 millions d'euros	2019 - 2024
IL 1 à 8	USAID		
FSRP	BM		

### • En matière de recherche agricole

Le CILSS, à travers ses deux institutions spécialisées, a un mandat de coordonner la recherche au niveau de la sous-région sahélienne, mais aussi en relation avec les pays limitrophes ayant les mêmes agroécologies. Ce mandat de coordination est couplé à celui d'assurer la formation et l'information dans les disciplines liées au

développement agricole (agriculture, hydrologie, météorologie, ressources naturelles, etc.) et de diffuser l'information scientifique et technique liée à ces disciplines. Il a également mis en place plusieurs réseaux destinés à partager les résultats de la recherche avec les utilisateurs. C'est dans cette logique que les deux institutions spécialisées créées, c'est-à-dire le

Centre Régional AGRHYMET (CRA) et l'Institut du Sahel (INSAH) ont pour missions d'assurer la formation, l'information dans les domaines du développement rural et de coordonner la recherche et faciliter le transfert des technologies générées par la recherche agro socio-économique.

Dans ce cadre de la recherche agricole, le CILSS a développé des accords de coopération avec les organisations continentales et sous régionale de coordination et de facilitation de la recherche agricole, ainsi qu'avec les organisations sous régionales d'intégration économique (CEDEAO et UEMOA).

### • De grandes compétences en matière de recherche agricole et de transferts de technologies

Le CILSS dispose d'une capacité avérée en matière de coordination de la recherche agricole et avec avantages comparatifs indiscutables sur un certain nombre de domaines. Les interventions du CILSS visent prioritairement à l'atteinte de la sécurité alimentaire et une gestion rationnelle de la base de la production que représentent les ressources naturelles. La lutte contre la pauvreté étant incluse dans l'amélioration de la production et de la productivité agricole.

Dans le domaine de la génération et du transfert des technologies, le CILSS dans son rôle de coordination de la recherche s'appuie sur les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) des pays membres et les partenaires scientifiques et techniques au niveau régional et international. Dans cette logique, il a pu recenser, analyser et transférer en accord avec les SNRA des technologies à l'échelle régionale par l'intermédiaire de l'INSAH (Recherche agricole et socio-économique) et du CRA (météorologie, hydrologie, agriculture).

Dans le domaine de la recherche agricole et socio-économique, le CILSS s'est donc appuyé spécifiquement sur l'INSAH, il a eu à piloter des actions importantes dont entre autres :

- le programme régional d'amélioration du mil, du sorgho, du maïs et du niébé, à travers un réseau d'institutions nationales de recherche, des structures de vulgarisation et les organisations des producteurs agricoles. Ce programme est basé sur les variétés mises au point par les

SNRA et qui nécessitent une diffusion et une appropriation par les utilisateurs. Ce programme a fonctionné de 1983 à 1994, et sur les recommandations de ce programme, le volet semences a été mis en œuvre pour aboutir à la convention-cadre réglementant

les semences végétales et transgéniques adopté en mars 2006 par le CM/CILSS à Bissau ;

- le Réseau de Recherche sur la Résistance à la Sécheresse (R3S) a fonctionné en s'appuyant sur les compétences existant au niveau des SNRA pour mettre au point des technologies d'adaptation des cultures annuelles à la sécheresse en ayant comme échelle d'intervention (i) la parcelle (champ paysan) où le comportement physiologique de la plante vis-à-vis de la sécheresse a été diagnostiqué et un zonage d'adaptation agro climatique des principales cultures a été réalisé, (ii) au niveau de bassin versant, l'économie de l'eau a été étudiée et des schémas d'aménagement ont été proposés, et (iii) les systèmes de production ont fait l'objet d'études relatives à la gestion partagée des ressources entre l'agriculture et élevage et des options de gestion concertées ont été proposées ;
- la protection des végétaux a bénéficié des connaissances mises au point par le Projet Régional de Lutte Intégrée et l'Unité Technique de Coordination de Recherche en Protection des Végétaux et des options de différentes formes de lutte minimisant les coûts de traitement et protégeant l'environnement

ont été proposées. Le CSP est une matérialisation de la mise en œuvre des options de ces deux interventions en matière de protection des végétaux ;

- la gestion des ressources naturelles a été abordée de manière scientifique au début des années 1996 par la mise en œuvre du programme fédérateur sur l'utilisation des terres et l'occupation des sols avec comme objectif de prédire la dégradation des ressources en cas d'inaction. Un référentiel des pratiques vulgarisées en GRN a été édité et mis à la disposition des pays. Le pôle régional de recherche sur la gestion des ressources naturelles et les systèmes de production abordent des thématiques d'intérêt régional et a responsabilisé les pays membres du CILSS sur la coordination des recherches sur ces thématiques à l'échelle sous régionale. Ces thématiques sont relatives à la CES (Burkina Faso), à la gestion socio-économique des systèmes irrigués (Niger), à l'agro climatologie des plantes (Mali) et à la fixation symbiotique de l'azote (Sénégal) ;
- le dispositif pilote de transfert de technologies en collaboration avec les structures de recherche, de vulgarisation et une forte implication des organisations des producteurs

agricoles labellisées par le ROP-PA fonctionne depuis 2002 au Niger, au Burkina Faso et au Sénégal. Aujourd'hui, grâce à ce dispositif, un dialogue permanent entre la recherche, la vulgarisation et les OPA et la maîtrise et l'appropriation des technologies identifiées par les producteurs eux-mêmes est une réalité à travers les rendements et les orientations des producteurs de l'agriculture de subsistance vers une agriculture de marchés ;

- enfin, l'INSAH a mis au point

un portail d'information sur les technologies générées par les SNRA des pays membres du CILSS en collaboration avec les partenaires de la recherche des pays du Nord. Ce portail comporte également les bases de données sur les expertises sahéliennes dans les différentes disciplines agricoles (au sens large) et socio-économiques, une base des données sur les pesticides homologués au Sahel et une base de données sur les profils socio-économiques des pays membres du CILSS.

### 2.9.2.3. Au niveau du CRA

Le CILSS a initié deux grands projets de recherche :

- le projet « lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières » ;
- le projet GAM (génétique et amélioration des mil et sorgho).

Les résultats du PLI (Projet Lutte Intégrée) ont été largement utilisés pour élaborer un manuel de protection des végétaux édité en français, wolof, haoussa, mooré et bamanan.

Parmi les initiatives développées, il y a également le plan d'actions en PV du CILSS, qui comporte à la fois des activités de recherche appliquée, de formation et de sensibilisation. La mise en application d'une partie de ce plan a **conduit à la mise en place du CSP** (Comité Sahélien des Pesticides) piloté par le CILSS et devenu plus

tard le COAHP intégrant les autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

#### **Pour ce qui concerne l'INSAH, en matière de technologies générées dans l'espace CILSS**

En relation avec les structures nationales de recherche agricole et socio-économique et les partenaires opérant dans l'espace CILSS, l'institution a contribué à générer des technologies qui sont disponibles à travers divers supports de diffusion.

Ces acquis sont consultables à travers :

**Des monographies** dans les domaines suivants :

- Protection des végétaux : six (6) monographies sur la protection des principales cultures du Sahel en français, et dans les langues locales (wolof, haoussa, mooré et bambara) ;
- Catalogue des Variétés de semences vulgarisées au Sahel : riz 13 variétés ; arachide 12 variétés ; maïs 6 variétés ; mil 4 variétés ; niébé 6 variétés ; oignon 7 variétés ; sorgho 5 variétés ; tomate 6 variétés. Ce catalogue des pays membres du CILSS a servi de base pour l'élaboration d'un catalogue ouest-africain de variétés améliorées des cultures vivrières parue en fin 2007 ;
- Gestion des ressources naturelles : pratiques GRN vulgarisées au Sahel : luttés antiérosives ; agro-sylvo-pastorales ; amélioration de la fertilité des sols ; lutte contre la remontée de l'eau de la mer ; réduction de l'utilisation du bois.

**Des rapports techniques** dans les domaines suivants :

- Programme régional d'amélioration des mil, sorgho, maïs et niébé au Sahel ;
- Projet régional de lutte intégrée au Sahel ;
- Réseau de recherche sur la résistance à la sécheresse (couvrant non seulement le Sahel, mais aussi les pays côtiers ouest-africains et le Cameroun).

**Un portail sur la sécurité alimentaire et GRN :**

1 base des données sur les pesticides homologués au Sahel ; 1 base des données sur les technologies (500 environ) disponibles au Sahel couplée avec une base des données sur les expertises sahéliennes ; 1 base des données sur le profil socio-économique et démographique des pays sahéliens, et 1 base documentaire sur les publications relatives au Sahel.

Des posters destinés à diverses cibles et sur des thèmes variés existent également dans le patrimoine de l'institution. Pour la valorisation de ces technologies, le CILSS a développé un réseau de partenariat ciblé sur les institutions de recherche, les structures de vulgarisation, les organisations des professionnels agricoles, les ONG et les décideurs.











**CILSS - Comité Permanent Inter-États de Lutte  
contre la Sécheresse dans le Sahel**

03 BP 7049 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO  
Tél. : +226 25 49 96 00 - Fax : +226 25 37 41 32  
Email : [administration.se@cilss.int](mailto:administration.se@cilss.int)  
[www.cilss.int](http://www.cilss.int)